

Actu Santé Travail

N° 27, mai 2018

Sommaire :

Extraits du journal officiel de la République française	2
Extraits du journal officiel de l'Union européenne	2
Ministère du travail	3
Sénat	3
Conseil d'Etat	4
Circulaire et note d'information	4
Haut conseil de la santé publique	4
Jurisprudence	5
Les brèves	6
Rapports et études	9
Sur le web	10
La boîte à outils	11
Les chiffres en plus	12
Nouveautés INRS	13
Congrès, colloques, conférences	14
Et si on chantait ?....C'est tendance !	14

Bulletin réalisé par le service Documentation et Communication de STL Limousin – mai 2018
Diffusé par l'AISt La prévention active

Extraits du journal officiel de la République française

31/03/2018

- [LOI n° 2018-217 du 29 mars 2018](#) ratifiant diverses ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social.

08/04/2018

- [Arrêté du 27 mars 2018](#) modifiant l'arrêté du 21 décembre 2017 portant agrément des experts auxquels le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou le comité social et économique peuvent faire appel.

13/04/2018

- [Arrêté du 3 avril 2018](#) portant application dans les services déconcentrés du ministère du travail des dispositions du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

14/04/2018

- [Arrêté du 03/04/2018](#) modifiant l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »).

21/04/2018

- [Arrêté du 12 avril 2018](#) portant homologation du [référentiel professionnel de branche](#) élaboré par l'Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs du **secteur sanitaire, social, médico-social privé à but non lucratif** (UNIFED) et l'organisation professionnelle des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire (NEXEM) dans le cadre de la mise en œuvre du **compte professionnel de prévention**.

Extraits du journal officiel de l'Union européenne

03/04/2018

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2018/520 de la commission du 28 mars 2018](#) modifiant le règlement (UE) no 37/2010 afin de classer la substance « **solvant naphta aromatique léger** » en ce qui concerne sa limite maximale de résidus
- Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) [Publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) no 1907/2006] (1)

19/04/2018 :

- [RÈGLEMENT \(UE\) 2018/589 DE LA COMMISSION](#) du 18 avril 2018 modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**), en ce qui concerne le **méthanol** (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
- [Règlement \(UE\) de la Commission n°\(UE\) 2018/588 du 18/04/2018](#) modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**), en ce qui concerne la **1-méthyl-2-pyrrolidone**.

Bulletin réalisé par le service Documentation et Communication de STL Limousin – mai 2018
Diffusé par l'AISt La prévention active

- [Décision de la Commission n°\(UE\) 2018/594 du 13/04/2018](#) relative à l'identification de **1,2-anhydride de l'acide benzène-1,2,4-tricarboxylique (anhydride trimellitique)** (TMA) en tant que substance extrêmement préoccupante conformément à l'article 57, point f), du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil [notifiée sous le numéro C(2018) 2112]

23/04/2018

- [Règlement de la Commission \(UE\) 2018/589 du 18/04/2018](#) modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**), en ce qui concerne le **méthanol (Rectificatif)**.

25/04/2018

- [Décision de la Commission n°\(UE\) 2018/636 du 17/04/2018](#) sur l'identification du **phtalate de dicyclohexyle** en tant que substance extrêmement préoccupante au titre de l'article 57, points c) et f), du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil [notifiée sous le numéro C(2018) 2167].

Ministère du travail

Le ministère du travail publie 100 questions-réponses au sujet du CSE : Ce document a pour objectif de donner des réponses concrètes aux questions que peuvent se poser notamment les salariés, les employeurs, et les représentants du personnel. Les questions-réponses portent sur la mise en place du comité social et économique et la gestion de la période transitoire jusqu'au 31 décembre 2019, les attributions et le fonctionnement de celui-ci, ainsi que sur le rôle des représentants. *Ministère du travail le 19/04/2018, 66 pages.*

- [Télécharger le document.](#)

Sénat

Avenir des services de santé au travail interentreprises : M. Philippe Mouiller attire l'attention de Mme la ministre du travail sur l'avenir des services de santé au travail interentreprises (SSTI). Il convient de rappeler que les 250 SSTI sur le territoire national doivent assurer le suivi de 1,5 million d'entreprises représentant 15 millions de salariés, avec 15 000 collaborateurs dont 5 000 médecins du travail, 1 300 infirmiers du travail, 1 200 intervenants en prévention des risques professionnels, 1 000 assistants techniciens en santé du travail et 4 500 assistants et secrétaires médicaux.

- [Lire la question et la réponse de la Ministre.](#)

Place des infirmiers dans l'organisation de la vaccination : Questions / Réponses du Ministère de la santé le 19/4/2018.

- [Lire la Question écrite n° 02837 du 25/01/2018 / Réponse du Ministère des solidarités et de la santé publiée dans le JO Sénat du 19/04/2018](#)
- [Lire la Question écrite n° 02981 du 01/02/2018 / Réponse du Ministère des solidarités et de la santé publiée dans le JO Sénat du 19/04/2018](#)
- [Lire la Question écrite n° 03082 du 08/02/2018 / Réponse du Ministère des solidarités et de la santé publiée dans le JO Sénat du 19/04/2018](#)
- [Lire la Question écrite n° 03773 du 15/03/2018 / Réponse du Ministère des solidarités et de la santé publiée dans le JO Sénat du 19/04/2018](#)
- [Lire la Question écrite n° 04095 du 29/03/2018 / Réponse du Ministère des solidarités et de la santé publiée dans le JO Sénat du 19/04/2018](#)

Conseil d'Etat

Faute inexcusable - Maladie professionnelle liée à l'amiante - En cas de faute délibérée d'une particulière gravité, l'employeur ne peut se retourner contre l'État : D'une part, la société avait déjà, au cours de la période allant de 1974 à 1977, une connaissance particulière des dangers liés à l'utilisation de l'amiante, en tant que société spécialisée dans la production d'amiante-ciment depuis sa création en 1922, devenue la principale entreprise de ce secteur en France et ayant des liens étroits avec des entreprises recourant aux mêmes procédés de fabrication à l'étranger. D'autre part, cette société n'établissait pas avoir pris de mesure particulière de protection individuelle et collective de ses salariés exposés avant 1977 par des installations efficaces, contrôlées, surveillées et entretenues, de limitation et d'évacuation des poussières, conformément à la réglementation alors en vigueur. Cette société est donc l'auteure, pour la période antérieure au décret du 17 août 1977, d'une faute d'une particulière gravité délibérément commise, faisant obstacle à ce qu'elle se prévale de la carence fautive de l'État. *Liaisons Sociales, le 03/04/2018.*

- [Lire l'arrêt Conseil d'Etat n° 401376 du 26/03/2018](#)

Circulaire et note d'information

Lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique : Cette circulaire précise la mise en œuvre des engagements pris par le Président de la République, le 25/11/2017, dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique. Elle s'inscrit en cohérence avec l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 08/03/2013 et les textes associés. *Légifrance, mars 2018, 15 pages.*

- [Télécharger la circulaire du 09/03/2018](#)

Protection de la santé des femmes enceintes exerçant dans les établissements publics sanitaires, sociaux ou médico-sociaux : Cette note évoque notamment les questions de l'information de l'établissement sur l'état de grossesse, l'évaluation des risques en amont et les actions de sensibilisation, le suivi médical renforcé, l'aménagement des postes (mesures génériques et mesures individuelles) et les travaux interdits ou réglementés (risques chimiques, biologiques, rayonnements, hyperbare, travail de nuit, risques physiques ou liés à l'activité physique)... Ministère des solidarités et de la santé, 09/03/2018, 12 pages.

- [Télécharger la note d'information n° DGOS/RH3/DGCS/4B/2018/67 du 09/03/2018.](#)

Haut conseil de la santé publique

Évolution de la stratégie de gestion en cas d'épidémie de rougeole : Depuis novembre 2017, la France connaît à nouveau une situation épidémique de rougeole avec une ascension rapide du nombre de cas sur les premières semaines de 2018, faisant craindre une nouvelle épidémie d'ampleur importante. C'est dans ce contexte que le HCSP vient de publier un avis dans lequel il rappelle la définition des niveaux épidémiques en région et sur le territoire national. Il précise les modalités d'adaptation de la stratégie de signalement et de surveillance des cas de rougeole ainsi que de la priorisation de la confirmation biologique. Il propose une déclinaison des mesures de gestion en période épidémique, notamment l'organisation de campagnes de vaccination au plus près des collectivités concernées. Enfin, il insiste sur l'importance de la mise en œuvre d'actions d'information et de communication sur la maladie et sa prévention par la vaccination. *HCSP, 23/04/2018, 15 pages.*

- [Télécharger l'avis du HCSP.](#)

Bulletin réalisé par le service Documentation et Communication de STL Limousin – mai 2018
Diffusé par l'AIST La prévention active

Sécurité des travailleurs : La faute caractérisée de la directrice d'agence est retenue pour homicide involontaire d'un salarié qui a été victime d'un AT alors qu'il conduisait une chargeuse lors de la réalisation d'un chantier d'entretien de la rive d'un cours d'eau. La mise à disposition des salariés d'un équipement de travail adapté doit tenir compte des conditions concrètes du chantier. Un accident est survenu lors de la réalisation d'un chantier d'entretien de la rive d'un cours d'eau, dans le cadre d'un marché public. La victime, salarié de la société attributaire du marché, était en train de conduire une chargeuse, lorsque l'engin, qui reculait sur une pente boueuse, a basculé sur le côté. Le salarié a alors tenté de sauter hors de la cabine, mais a eu le crâne écrasé par le montant de la cabine de pilotage et est décédé des suites de ses blessures. Suite à l'enquête de l'inspection du travail, une directrice d'agence de la société, titulaire d'une délégation de pouvoir en matière de sécurité, et la société elle-même ont été poursuivies devant le tribunal correctionnel, qui les a déclarées coupables, la première, de mise à disposition de travailleurs d'un équipement de travail non adapté, sans information et formation et emploi de travailleur non autorisé à la conduite d'équipement présentant des risques particuliers et, les deux prévenues, d'homicide involontaire. *Editions législatives le 04/04/2018.*

- [Cass. crim. 06 mars 2018, n° 17-82.304](#)

Inaptitude : pas de recours possible pour manquement de l'employeur à son obligation de reclassement lorsque le salarié a signé une transaction dans laquelle il renonçait à tout recours. Dans cet arrêt du 21 mars 2018, la Cour de cassation affirme que, dès lors qu'aux termes de la transaction conclue avec l'employeur, le salarié s'estime rempli de ses droits résultant tant de l'exécution que de la cessation de son contrat de travail et qu'il renonce à toute action, son action ultérieure en dommages-intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse est irrecevable. *ISTNF, 20/04/2018.*

- [Lire l'analyse juridique.](#)

L'employeur qui démontre avoir effectué de vaines recherches de reclassement peut licencier le salarié inapte. Dans cet arrêt du 5 avril 2018, la Cour de cassation rappelle que l'employeur qui démontre avoir vainement recherché à reclasser un salarié inapte peut valablement le licencier. *ISTNF, le 27/04/2018.*

- [Lire l'analyse juridique.](#)
- [Cass. soc., n° 17-17.517 du 5 avril 2018](#)

Développement de la cobotique : vers de nouveaux dangers ? Très à la mode, la cobotique, ou robotique collaborative, séduit le monde de l'industrie, de la logistique et des services car elle soulage le salarié des tâches pénibles. Mais la cobotique comporte, elle aussi, son lot de risques. *Infoprotection le 29/03/2018.*

- [Lire l'article.](#)

Loi de ratification des ordonnances Macron : la mise en place du CSE est finalisée. La loi de ratification est publiée et les ordonnances Travail sont enfin finalisées. Sur le CSE, cette loi comporte encore de nombreux ajouts et modifications de fond de tous ordres. Concernant la mise en place du CSE, la loi de ratification revient notamment sur la période transitoire et la limitation des mandats. Quant au Conseil constitutionnel, il censure les dispositions relatives aux élections partielles et donne des éléments de réponse sur la question de l'organisation des élections dans les entreprises de 11 à 20 salariés.

- [Cons. const., déc., 21 mars 2018, n° 2018-761 DC](#)
- [L. n° 2018-217, 29 mars 2018 : JO, 31 mars](#)

Dossier : les conduites addictives. Cause majeure de mortalité précoce en France, la consommation de substances psychoactives constitue une question de santé publique prééminente. Invariablement, il s'agit d'un sujet qui se retrouve dans le monde du travail et il est encore trop souvent traité en entreprise de façon individuelle, sous le prisme médical ou de la sanction disciplinaire. Quel est le rôle de l'entreprise dans la prévention de ces consommations addictives à risque ?

- [Lire le dossier Travail et sécurité n°793, avril 2018.](#)

Rougeole en France : plus de 1 300 cas et 69 départements touchés depuis le 1er janvier 2018. La rougeole touche actuellement plusieurs régions françaises et l'augmentation rapide du nombre de cas depuis le début de l'année peut faire craindre une nouvelle épidémie importante sur l'ensemble du territoire. Dans ce contexte, Santé publique France publie un point de situation et rappelle que la vaccination est le seul moyen de se protéger contre la rougeole. *Santé publique France, 05/04/2018.*

- [Lire l'article.](#)
- [Surveillance de la rougeole en région Nouvelle-Aquitaine. Point épidémiologique au 4 avril](#)

La Commission prend de nouvelles mesures pour mieux protéger les travailleurs contre les agents chimiques cancérigènes : La Commission propose de limiter l'exposition des travailleurs à cinq agents chimiques cancérigènes, en plus des 21 substances qui ont déjà fait l'objet d'une limitation ou d'une proposition de limitation. Il ressort d'estimations que la proposition présentée devrait permettre d'améliorer les conditions de travail de plus d'un million de travailleurs de l'Union et de prévenir plus de 22 000 cas de maladies liées au travail. *Commission Européenne, le 05/04/2018.*

- [Lire le communiqué de presse](#)
- [Consulter la fiche d'information](#)

Maladies professionnelles : les députés mènent l'enquête. Lancée en février, la commission d'enquête parlementaire sur les pathologies professionnelles dans l'industrie met en visibilité, à travers ses auditions, les obstacles actuels à une meilleure prise en charge des risques et atteintes liés au travail. « On veut faire un état des lieux des maladies professionnelles dans l'industrie, en sachant pertinemment que la question se pose ailleurs », affirme Pierre Dharréville, député PCF des Bouches-du-Rhône. *Santé & travail le 10/04/2018.*

- [Lire l'article.](#)

Benzène : En octobre 2017, un groupe de travail composé de 27 chercheurs venus de 13 pays différents s'est réuni au Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) à Lyon pour finaliser l'évaluation de la cancérogénicité du benzène. Cette évaluation sera publiée dans le volume 120 des Monographies du CIRC: *Cancer et environnement le 10/04/2018.*

- [Lire l'article.](#)

Médecins du travail au banc des accusés :

Dresser un lien entre la santé dégradée d'un salarié et son environnement professionnel ? Voilà qui peut se révéler périlleux. Ce 11 avril, dans le 17^e arrondissement parisien, le docteur Karine Djemil passe en appel devant la chambre disciplinaire nationale de l'Ordre des médecins. En première instance, ce médecin du travail a été condamnée à six mois d'interdiction d'exercice. Son forfait : avoir déclaré inapte des salariées, s'estimant victimes de harcèlement moral et sexuel, puis leur avoir fourni une copie de leur dossier médical. Dossier dont elles se sont ensuite servies pour poursuivre leur employeur en justice. *L'express-l'entreprise* le 11/04/2018.

- [Lire l'article.](#)

Campagne européenne 2018-2019 : Lieux de travail sains - Maîtriser l'usage des substances dangereuses.

L'objectif de cette campagne est de sensibiliser à l'importance de la prévention des risques liés aux substances dangereuses sur les lieux de travail, et en particulier aux risques liés à l'exposition aux substances cancérigènes, de promouvoir l'évaluation des risques dans ce domaine et les mesures de prévention et d'améliorer la connaissance du cadre réglementaire existant pour protéger les travailleurs. *Ministère du travail*, 18/04/2018.

- [Pour en savoir plus.](#)
- [Site de l'EU-OSHA](#)

Les Ordres des professions de santé réaffirment leur engagement en faveur de la vaccination en France.

A l'heure où la prévention et l'amélioration de la couverture vaccinale sont des priorités de santé publique, il est également primordial que les professionnels de santé se sentent concernés par leurs propres vaccinations. En effet, ils sont quotidiennement en contact avec des personnes plus ou moins fragiles et donc des vecteurs potentiels de transmission du virus pour leurs patients, leurs collaborateurs et leurs proches. En se faisant vacciner, les professionnels de santé s'investissent dans la protection de la santé des Français et participent à l'effort national pour améliorer la couverture vaccinale. *CNOM* le 23/04/2018.

- [Lire l'article.](#)

Rapport du médecin du travail : capital pour le CHSCT :

Pénibilité, risques sanitaires, inaptitude, modification des conditions de travail... Nombreux sont les contextes professionnels dans lesquels le médecin du travail se montre comme référent indispensable pour le salarié. Si prévention et conseils sont ses maîtres-mots, son rapport annuel d'activité est un document à bien analyser pour un membre du CHSCT. *Miroir social*, le 24/04/2018.

- [Lire l'article.](#)

L'Anses restreint l'usage des produits à base de créosote :

L'Anses a examiné plusieurs demandes d'autorisation de mise sur le marché de produits à base de créosote, un produit biocide actuellement utilisé pour traiter et prolonger la durée de vie des traverses de chemin de fer, poteaux de lignes téléphoniques et électriques, clôtures et palissades (agricoles, équestres, routières...). A l'issue de ce travail, l'Agence a décidé de restreindre l'usage de la créosote en France au traitement des traverses de chemin de fer. Ces autorisations de mises sur le marché sont assorties de conditions d'usage strictes visant à éviter l'exposition des travailleurs et à limiter les risques pour l'environnement. Elles s'accompagnent d'un plan de substitution qui sera mis en œuvre par les opérateurs du réseau ferroviaire afin d'éliminer progressivement la créosote. Les autres usages de la créosote, tels que le traitement du bois destiné aux poteaux de lignes téléphoniques et électriques et autres clôtures ne sont plus autorisés en raison des risques pour l'environnement. *ANSES* le 23/04/2018.

- [Lire l'article.](#)

Alerte rouge au moustique tigre en

Corrèze : La Corrèze fait partie des neufs nouveaux départements placés en « vigilance rouge » [sur la carte du moustique tigre](#). Cela veut dire que sur ces territoires, le moustique tigre est « implanté et actif ». Comme la Corrèze, quarante-deux départements ont atteint le niveau d'alerte maximum, la plupart dans la moitié sud du pays. *La Montagne* le 26/04/2018.

- [Lire l'article](#)

En Creuse, la justice reconnaît pour la première fois la maladie de Lyme comme pathologie professionnelle. Après plusieurs mois de procédure, le tribunal des affaires de Sécurité sociale de Guéret (Creuse) a reconnu la maladie de Lyme d'Eric Oden, comme une pathologie professionnelle. Une première en France. La mutualité sociale agricole (MSA), qui avait refusé sa demande d'indemnisation, a été condamnée par le tribunal à lui verser 1200 euros. *Allo Docteur, le 26/04/2018.*

- [Lire l'article.](#)

Déclaration des partenaires sociaux du COCT sur la prévention de la désinsertion professionnelle Les partenaires sociaux réunis au sein du groupe permanent d'orientation (GPO) du COCT ont adopté à l'unanimité une déclaration relative à la prévention de la désinsertion professionnelle. Ils situent cette dernière comme un élément essentiel de la politique de santé au travail qu'ils promeuvent dans le cadre de l'application de troisième plan santé au travail, et appellent au dépassement des cloisonnements institutionnels pour faciliter le maintien en emploi des salariés. *COCT le 24/04/2018.*

- [Déclaration du GPO du 25 avril 2018 sur la prévention de la désinsertion](#)
- [Communiqué de presse du 25 avril 2018](#)

ANSES : Élaboration de VTR chronique par voie respiratoire pour le méthacrylate de méthyle A la suite de plusieurs signalements et plaintes pour nuisances olfactives, le laboratoire central de la préfecture de police de Paris a effectué des mesures de polluants de l'air intérieur de logements, voisins de salons de manucure et de pose de vernis à ongles, situés à Paris. Les résultats des 33 mesures mettent en évidence des concentrations importantes de certaines substances dans l'air intérieur de ces logements. Il s'agit en particulier de l'acétate d'éthyle, du méthacrylate de méthyle, 35et de l'acétate de n-butyle. ANSES, *Édition scientifique*, mars 2018, 66 pages.

- [Télécharger le rapport.](#)

Une atteinte aux capacités de travail : l'usure des articulations. Ce document est centré sur l'usure des articulations, un processus invalidant pour les salariés qui porte atteinte à leurs capacités de travail et les contraint à recourir à des stratégies d'évitement ou de contournement. Il propose une approche statistique longitudinale de la question à partir des données recueillies par l'observatoire Evrest sur le travail et la santé. Au-delà des déclarations des salariés, cette approche statistique permet de mettre en évidence les facteurs générateurs d'usure physique ainsi que les liens entre exposition répétée à des contraintes et santé dégradée, caractérisée par des douleurs et des gênes dans le travail. *Centre d'études de l'emploi*, mars 2018, 4 pages.

- [Télécharger le document.](#)

L'Anses met à disposition une base de données sur plus de 500 valeurs toxicologiques de référence : L'Agence poursuit depuis 2004 la réalisation d'un programme national sur les valeurs toxicologiques de référence (VTR). Les VTR sont des indicateurs biologiques qui permettent de qualifier ou quantifier sur une base scientifique un risque pour la santé humaine lié à l'exposition à une substance chimique. Elles sont utiles pour les différents acteurs de la gouvernance des risques : entreprises, expertise publique et autorités chargées de la gestion du risque. ANSES le 06/04/2018.

- [Lire l'article](#)
- [Télécharger la base de données.](#)

Les risques professionnels dans la coiffure : En nombre stable dans les régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie, les salariés travaillant dans la coiffure sont relativement jeunes par rapport à l'ensemble des secteurs d'activité. Ils sont peu exposés au risque d'accident du travail. Lorsque l'accident se produit, il s'agit souvent de chutes liées aux sols glissants ou de plaies aux mains dues à la manipulation des ciseaux. A l'inverse, les maladies professionnelles sont plus fréquentes qu'en moyenne. Les maladies les plus nombreuses sont les troubles musculosquelettiques, mais les cas d'allergies sont abondants, la coiffure regroupant un eczéma professionnel sur trois et une affection respiratoire (asthmes, rhinites) professionnelle sur quatre de la région. Les eczémas se produisent rapidement dans la carrière professionnelle d'un coiffeur, en général avant 5 années d'exposition. *Etude réalisée par Letizia Chiarore, Carsat Nord-Picardie. INSTF le 10/04/2018, 14 pages.*

- [Lire l'étude.](#)

Développement d'un système de mesures et d'un protocole de mesures permettant de quantifier l'exposition physique des manutentionnaires. L'objectif principal de ce projet était de combiner différents senseurs et instruments pour expérimenter, en laboratoire et sur le terrain, un système de mesures permettant d'estimer quantitativement l'exposition physique des manutentionnaires. Ce type de système pourrait éventuellement servir à évaluer objectivement l'efficacité d'approches de prévention. Un second objectif consistait à mettre au point une stratégie d'échantillonnage pour optimiser la mesure de l'exposition physique de manutentionnaires sur le terrain. Des auteurs ont fréquemment souligné des lacunes dans la manière d'échantillonner les données ce qui a peut-être contribué à affaiblir les études portant sur les relations entre l'exposition physique et les lésions physiques. IRSST, 12/04/2018, 127 pages.

- [Télécharger le rapport R-1005.](#)

Bulletin réalisé par le service Documentation et Communication de STL Limousin – mai 2018

Diffusé par l'AIST La prévention active

Effets du changement climatique en milieu de travail : des risques professionnels augmentés et une mobilisation du monde du travail indispensable. L'Agence publie ce jour les résultats de son expertise sur les risques induits par le changement climatique sur la santé des travailleurs. L'expertise met en évidence le fait que tous les risques professionnels sont et seront affectés par le changement climatique et les modifications de l'environnement, à l'exception des risques liés au bruit et aux rayonnements artificiels. Sont principalement en cause la hausse des températures, l'évolution de l'environnement biologique et chimique, et la modification de la fréquence et de l'intensité de certains aléas climatiques. *ANSES le 19/04/2018.*

- [Lire l'article](#)
- [Télécharger l'avis et le rapport](#) [262 pages]

Surveillance des infections nosocomiales en réanimation adulte : La surveillance des infections nosocomiales est prioritaire en réanimation, secteur à haut risque du fait de l'état critique des patients et de leur exposition aux dispositifs invasifs. Depuis 2004, la surveillance nationale REA-Raisin cible en réanimation adulte les infections associées à un dispositif invasif pour lesquelles une démarche de prévention est essentielle : pneumonie (PNE), colonisation ou infection ou bactériémie (COL/ILC/BLC) liée au cathéter veineux central (CVC) et bactériémie (BAC). *Réseau REA-Raisin, France, Résultats 2016, Santé publique France, 2018, 69 p.*

- [Lire l'article et télécharger le rapport.](#)

Répondre aux besoins de santé en formant mieux les médecins : Propositions pour évaluer et réviser le troisième cycle des études médicales. Le 3ème cycle des études médicales permet aux médecins d'acquérir la formation de spécialité qu'ils exerceront à l'issue de leurs études. Ce 3ème cycle a été réformé en 2016. Il compte désormais 44 diplômes d'études spécialisées, au lieu de 30, dont les contenus pédagogiques sont formalisés dans des maquettes. Ce rapport de décembre 2017 analyse cette réforme et le début de sa mise en œuvre. Il fait un focus sur quelques spécialités médicales et l'évolution de leur 3ème cycle. *La Documentation française, mars 2018, 183 pages.*

- [Télécharger le rapport.](#)

Intelligence artificielle : Selon un rapport de France Stratégie le 29.03.2018 à la ministre du Travail et au secrétaire d'État chargé du numérique, l'intelligence artificielle aura des effets sur les qualifications et l'organisation du travail. Ce rapport examine trois secteurs, ceux des transports, de la banque et de la santé, pour esquisser des scénarios de transformation du travail. *France stratégie, mars 2018.*

- [Lire le communiqué.](#)
- [Télécharger le rapport](#) [90 pages].

Sur le web

Addictions en milieu de travail : Le site internet généraliste « Addict'Aide – le Village des addictions » créé en avril 2016, s'enrichit désormais d'un nouveau module dédié au monde du travail : www.addictaide.fr/travail. Cette plateforme rassemble et organise de nombreuses informations statistiques, scientifiques, médicales, juridiques, etc. et diffuse les bonnes pratiques en matière de prévention et de prise en charge des conduites addictives en milieu du travail. Ce portail collaboratif d'informations est un lieu de ressources et d'échanges qui s'adresse aux principaux acteurs concernés : dirigeants, DRH, encadrants, services de santé au travail, représentants du personnel, organismes de prévoyance... et aux salariés et agents de la fonction de publique. Il fera l'objet d'une communication à l'occasion de la [3ème Journée nationale de prévention des conduites addictives en milieux professionnels](#) qui se tiendra le 17 mai 2018. *ANACT le 03/04/2018.*

- [Aller sur le site.](#)

Bulletin réalisé par le service Documentation et Communication de STL Limousin – mai 2018
Diffusé par l'AISt La prévention active

CHU de Grenoble - La fin de l'omerta - Episode 1 : Deux ans d'enquête pour comprendre ce qui se passe dans nos hôpitaux publics au bord de l'implosion. Maltraitance institutionnelle, souffrance des soignants, suicides, burn-out, mise en danger des patients, telles sont les conséquences des politiques menées à l'hôpital public. Ce premier épisode est un focus consacré au CHU de Grenoble suite au suicide d'un brillant neurochirurgien, des burn-out de deux endocrino-pédiatres et de situations de harcèlement mises en lumière dans le rapport du médiateur national Edouard Couty, dépêché sur place à la demande de la ministre de la santé, Agnès Buzyn. Les lois successives 35h, T2A, HPST et bientôt les GHT ont pour objectif une meilleure « efficacité » de l'hôpital public considéré comme une entreprise. Quelle politique publique de santé pour quel objectif à terme ? Allons-nous vers une disparition programmée du service public de santé ? *Passeur d'alertes, avril 2018, 29 mn.*

- [Voir le web documentaire](#)

Les troubles musculo-squelettiques au travail, un mal évitable : Certaines entreprises prennent désormais leurs précautions pour éviter l'apparition de troubles musculo-squelettiques (TMS) chez leur salariés. Voir ou revoir le reportage de France 3 Nouvelle Aquitaine consacré la formation-action pour prévenir les TMS dans une entreprise corrézienne par l'AIST19 et retour sur la journée organisée par le Medef le 24 avril dernier à Limoges (avec l'AIST87) sur ce thème. *France3 NA, le 28/04/2018.*

- [Lire l'article et la vidéo.](#)

La boîte à outils

Fonction publique - Un guide européen explique aux employeurs publics comment lutter contre les risques psychosociaux : Le guide rappelle le cadre social et réglementaire de chaque pays. En particulier, pour la France, l'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique, signé le 22 octobre 2013 par les employeurs et une majorité des syndicats du secteur public, et la création de l'Agence nationale de santé publique en mai 2016. *Comité de dialogue social européen pour les administrations des gouvernements centraux, 2017, 47 pages.*

- [Consulter le guide](#)

Bibliographie thématique « Santé et travail » : L'objectif de cette bibliographie est de recenser des sources d'information (ouvrages, rapports, articles scientifiques, littérature grise, sites institutionnels...) sur le thème «Santé et travail». Il sera question tout à la fois de la santé, des conditions de travail, du fonctionnement de l'entreprise. Cette bibliographie aborde les deux sens de la causalité entre état de santé et travail, à travers les études de l'impact des conditions de travail sur la santé et de la santé sur la situation au travail. *IRDES, mars 2018, 123 pages.*

- [Télécharger la bibliographie thématique](#)

Les solvants organiques : Effets potentiels sur votre santé et les précautions à prendre. Une fiche de prévention publiée par le service de santé au travail AHI33, mars 2018.

- [Télécharger la brochure.](#)

Etiquetage des produits chimiques : Savoir reconnaître les produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques). Une fiche de prévention publiée par le service de santé au travail AHI33, mars 2018.

- [Télécharger la brochure.](#)

Apprenti-e - Santé Sécurité Contrat : Ce document donne aux apprentis des informations utiles pour préserver leur santé et leur sécurité, en abordant des thèmes tels que contrat d'apprentissage, droits et obligations, sécurité, hygiène, durée du travail, rôle des services de santé au travail et contacts utiles. Direccte Pays de La Loire / Services de santé au travail de la région Pays de La Loire, mars 2018, 12 pages.

- [Télécharger la brochure](#)

Port et déplacement de charges / Manutention : Une fiche conseil publiée par le service de santé au travail GIST44, mars 2018.

- [Télécharger la brochure.](#)

Vibrations mécaniques transmises à l'ensemble du corps : Brochure mise à jour en mars 2018 et publiée par le service de santé au travail ACMS-Suresnes.

- [Télécharger la brochure.](#)

Soudeurs, protégez-vous ! Brochure publiée par le service de santé au travail SSTRN, février 2018.

- [Télécharger la brochure.](#)

Le travail en hauteur : Brochure publiée par les services de santé au travail Présanse Paca-Corse - GEST05-Gap - AIST84-Vedène, mars 2018.

- [Télécharger la brochure](#)

Travail devant écran, réglez votre poste de travail pour éviter douleurs et tensions musculaires : Une vidéo de 2 mn 26 réalisée par le CESI-Belgique, avril 2018.

- [Voir la vidéo](#)

Fiches Mémo Prev' - Magasins de bricolage : Fiches de prévention publiées par l'Assurance Maladie Risques Professionnels Île de France, mai 2018.

- [Télécharger la fiche n° 1](#) : Contexte, 2 pages
- [Télécharger la fiche n° 2](#) : Manutention manuelle, 6 pages
- [Télécharger la fiche n° 3](#) : Poussières de bois ,4 pages
- [Télécharger la fiche n° 4](#) : Chutes de hauteur, 4 pages
- [Télécharger la fiche n° 5](#) : Chutes d'objets, 4 pages
- [Télécharger la fiche n° 6](#) : Chutes de plain-pied, 2 pages

Les chiffres en plus

AT/MP : Dans les petites entreprises, la tarification individuelle contribue à diminuer les accidents du travail Prendre en compte le taux d'accidents du travail d'une petite entreprise dans le calcul de son taux de cotisation à la branche AT-MP de l'assurance maladie semble efficace pour l'inciter à réduire la survenance de ces accidents. Une étude de l'Irdes (Institut de recherche et documentation en économie de la santé) le suggère. *Editions législatives, le 26/04/2018, 6 pages.*

- [Télécharger le document.](#)

Bulletin réalisé par le service Documentation et Communication de STL Limousin – mai 2018
Diffusé par l'AIST La prévention active

Accidents du travail et de trajet des salariés seniors en France en 2011-2012 : résultats de l'étude. Santé publique France publie les résultats d'une étude sur les accidents du travail et de trajet des salariés seniors en France en 2011 et 2012 qui pour la première fois ont été analysés séparément chez les hommes et les femmes. Basée sur les deux principaux régimes de sécurité sociale, l'étude met en évidence des causes d'accidents et des secteurs d'activité particulièrement préoccupants chez les femmes seniors. *Santé publique France le 06/04/2018, 55 pages.*

- [Lire l'article et télécharger le rapport.](#)

Mortalité en France : un rapport met en évidence de très grandes disparités en fonction de la profession. Les ouvriers ont un taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) supérieur à la population générale française, révèle une étude publiée début avril par l'agence nationale française de santé publique (« Santé publique France »). Les tumeurs malignes jouent un rôle important dans cette surmortalité prématurée dans la population ouvrière masculine. Le rapport traite également de la mortalité par suicide. C'est le secteur de la santé et de l'action sociale qui avec un taux de 34 suicides pour 100.000 est le secteur à plus haut risque. *Etui, le 16/04/2018.*

- [Programme COSMOP](#) : surveillance de la mortalité par cause selon l'activité professionnelle. Analyse de la mortalité et des causes de décès par secteur d'activité de 1976 à 2005. *Santé publique France, avril 2018.*

Nouveautés INRS

Lancement de l'outil MAVImplant Logistique, Mieux penser son futur entrepôt : Simple et en accès libre sur le web, l'outil MAVImplant Logistique permet d'aider les responsables de plates-formes et d'entrepôts logistiques à intégrer la dimension santé et sécurité au travail dès la conception de leur bâtiment. Il a été développé par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), en partenariat avec l'association pour le développement de la formation professionnelle dans les Transports et la Logistique (AFT). *INRS, 23/04/2018.*

- [Pour en savoir plus et tester MAVImplant](#)
- [Télécharger le communiqué](#)

Grossesse, maternité et travail : Cette brochure présente les dispositions réglementaires relatives à la grossesse et à la maternité, qu'il s'agisse de la protection de la santé de la femme enceinte ou de la protection de son emploi. *INRS, 2018.*

- [Télécharger l'aide-mémoire juridique TJ14.](#)

Dépoter un conteneur. Les 4 étapes pour intervenir en sécurité : Ce dépliant décrit, de manière illustrée, les 4 étapes à respecter pour agir en sécurité lors de l'ouverture d'un conteneur. *INRS, 2018.*

- [Télécharger la brochure ED6194.](#)

Mon métier : carreleur : Les carreleurs sont exposés à de multiples risques professionnels et sont parfois victimes d'accidents graves. Ce dépliant (6 volets) explique simplement et concrètement, essentiellement à l'aide d'illustrations, les bonnes pratiques en matière de prévention des risques, applicables au quotidien sur le chantier. *INRS, 2018.*

- [Télécharger la brochure ED 6297.](#)

Nouvelles fiches toxicologiques au 10/04/2018

- [Ethylbenzène \(FT 266\)](#) / Nouvelle édition
- [Acétate de 2-butoxyéthyle \(FT 126\)](#) / Nouvelle édition.
- [gamma-Butyrolactone \(FT 247\)](#)
- [Bisphénol A \(FT 279\)](#)
- [Nicotine \(FT 312\)](#)
- [Glyphosate \(FT 273\)](#)

Abandons

- TJ 10 : Aide-Mémoire Juridique - Restauration d'entreprise
- ED 870 : Utilisation des produits phytosanitaires en agriculture tropicale
- ED 5028 : Bruit et agents ototoxiques
- Outil 02 : Champs électromagnétiques : outil de calcul des VDA

Congrès, colloques, conférences

Eurogip publie une 1ère synthèse des Débats d'EUROGIP du 15 mars 2018 sur "[Numérique et santé-sécurité au travail en Europe - Enjeux et opportunités](#)", complétée par [des informations sur les profils des intervenants](#).

[Les conférences du colloque IRSST 2017](#) : "Révolution 4.0 : à l'aube d'une nouvelle SST" sont en ligne. Les intervenants s'interrogeaient sur les effets qu'auront les nouvelles technologies sur l'organisation humaine et technique du travail ? Sur l'environnement et l'activité de travail ? Représentent-elles une opportunité d'améliorer la santé et la sécurité du travail ou seront-elles à la source de nouveaux risques ? Quelles questions de recherche soulèvent-elles ?

InfoProtection revient sur [les solutions innovantes](#) présentées [au salon Intralogistics du 20 au 23 mars dernier](#), solutions venant au secours des opérateurs travaillant en entrepôts : exosquelettes ou robots autonomes mobiles, conçus pour limiter la pénibilité du port de charge tout en gagnant en productivité.

Et si on chantait ?...C'est tendance !

Le boom des chorales en entreprise : Entre midi et deux certains font un footing, d'autres du yoga. De plus en plus de salariés se retrouvent aussi pour chanter. Un moyen de se détendre, poser son souffle, et recréer du collectif.

- [Lire l'article.](#)